

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2021
Sollicitant

Un Crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly au projet de
gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly

Prilly, le 07/06//2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 13-2021 s'est réunie à la salle de conférence de la piscine de la Fleur-de-Lys, le mercredi 26 mai 2021, de 18h 30 à 20h 45, dans la composition suivante :

Mme Soraya Ait-Si-Selmi / PS
Mme Jessica Waeny Desponds / Les Verts
Mme Aylin Sari / PLR
M Jean-Jacques Favre / UDC
M. David Stauffer / PDC
M . Jean-Pierre Dupertuis / PLR, président provisoire
M. Georges Conne / PS, rapporteur nommé.

La Municipalité est représentée par M. Michel Pellegrinelli municipal des Travaux et accompagnée de M. Diego Marin, chef du service des travaux ainsi, que Monsieur Laurent Tribolet, chef de la division entretien de la Direction générale de la mobilité et des routes (BDGMR).

2. Préliminaires

Le président provisoire, M. Dupertuis, salue les commissaires présents ainsi que les représentants de l'administration communale et cantonale cités.
Comme il est d'usage la fonction de président provisoire est soumise à approbation ; celle-ci n'étant pas remise en cause, il est confirmé définitivement dans sa fonction.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2021
Sollicitant

Un Crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

3. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Municipal Pellegrinelli rappelle succinctement le contenu du préavis et délègue à M. Tribolet la présentation du projet qui, selon ses propos sauf erreur ou omission, est le même présenté à la municipalité de Prilly en avant-projet. Il est convenu que les questions des commissaires seront posées au fur et à mesure de l'exposé.

M. Tribolet rappelle que la mise en place de la GCTA constitue la mesure 240 du PALM 2^{ème} génération de 2012. La direction du projet de la GCTA a présenté le principe et les enjeux financiers pour la ville de Prilly. Elle a ensuite demandé un engagement de principe de la Commune avant de lancer la demande de crédit d'études auprès du Grand Conseil, engagement de principe donné par la Municipalité le 18 décembre 2017.

Le but de cette coordination est d'informer la population en cas de problème de trafic occasionnés soit par l'organisation d'événements culturels ou sportifs, de manifestations ou d'événements inattendus comme un accident de la circulation ou dommage sur la chaussée. Un commissaire s'inquiète que la fluidité du trafic ne puisse être garantie par ces mesures de coordination. Il lui est répondu qu'en effet cet objectif souhaité ne pourra pas être atteint à chaque fois mais qu'une priorité se dessine en faveur d'une mobilité multimodale, en particulier transports publics et cyclistes. Les services d'urgence, ambulance, pompiers, police seront évidemment intégrés et leurs déplacements favorisés ce qui constitue un avantage certain par rapport à la situation actuelle.

Il est impératif que la coordination soit effective entre les polices communales et inter-communales mais, encore avec que la gendarmerie.

C'est l'ensemble du pourtour lausannois étendu jusqu'à Morges, soit 26 communes qui est concerné par ce projet.

Actuellement déjà 80% d'entre elles ont accepté de participer, la ville de Morges demande encore un délai de réflexion, les autres 20% sont encore réticentes, craignant un investissement à double en fonction de leurs réseaux communaux respectifs existants.

Un commissaire s'inquiète d'une perte d'autonomie des communes.

Il lui est répondu qu'elles ne perdront aucune autonomie sur leurs propres signalisations. Ce système n'aura pas d'influence sur les signalisations communales cependant, sera prioritaire au niveau de l'information. Pas d'incidence non plus sur une « onde verte » ou des feux clignotants souhaités par certaines communes.

En ce qui concerne les travaux de longue durée sur la chaussée ce sera à la commune concernée d'organiser les déviations nécessaires.

M. Tribolet nous dit qu'il est prévu que la veille du Système central du GCTA réagisse dans les 3-4 minutes suivant le signalement du problème et coordonne les modifications de trajet avec POLOuest. Trois panneaux d'informations variables (PIV) seront installés sur le territoire communal de Prilly, 1 à l'entrée Nord depuis le Mont, 1 sur la route de Cossonay et, 1 au Sud (quartier de Malley). Une dizaine de capteurs de trafic ainsi que les signalements délivrés par les véhicules en déplacement eux-mêmes fourniront les informations nécessaires à la coordination.

Au chapitre du financement il s'avère que la participation de la commune de Prilly à l'investissement réalisé est estimé à CHF : 630'000.00.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2021

Sollicitant

Un Crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

Un commissaire relève que dans le cadre de la présentation une subvention fédérale limitée à 35 % sur les types d'équipement BSA réalisés et investis par la commune figure en très petits caractères ; malheureusement, il a constaté que la dite subvention fédérale n'est pas mentionnée dans le préavis 13-2021 soumis pour acceptation au Conseil Communal de Prilly. Par conséquent, surprise de la commission ad'hoc et également de l'autorité communale présente. Il en ressort de cet étonnement que MM. Pellegrinelli et Marin vont investiguer sur le sujet et soumettre à la commission ad'hoc leurs conclusions, ceci avant la rédaction finale du présent rapport.

Il faut ajouter d'une part des coûts d'exploitation pris en charge à 50% par le Canton et 50% du ressort de l'ensemble des communes, soit, pour la commune de Prilly de CHF : 13'200.00/an et d'autre part des frais de maintenance et de renouvellement, respectivement de CHF : 1121.00 /an et de CHF : 1094.00/an.

Un commissaire pense que ces coûts pérennes devraient augmenter régulièrement sachant qu'une indexation salariale annuelle devrait s'imposer par principe chaque année.

Un commissaire se demande ce qui arriverait si le préavis n'était pas accepté. La commune serait alors mise à l'écart et ne bénéficierait pas des mesures qui tendent à préserver la quiétude des quartiers d'habitation. Il pourrait lui être également reproché un manque de solidarité inter-communale.

N'ayant plus d'interrogation(s), M. le Président libère les représentants de la commune et du Canton.

4. Délibérations

Un commissaire relève l'avantage que ce projet pourrait apporter puisque la gestion du trafic dépasserait le niveau communal pour un projet inter-communal de l'agglomération Lausanne-Morges.

Un commissaire s'inquiète de l'ampleur du projet qu'il qualifie d'usine à gaz. Il serait à ses yeux préférable de trouver des solutions plus subtiles sans oublier le poids des coûts pérennes engendrés par le projet.

Un commissaire trouve au contraire qu'une coordination à large échelle est un net progrès et que, de toute façon il n'y a pas le choix de se départir d'un projet à l'échelle inter-communale.

A la question, quelle autre alternative trouver le commissaire réticent n'a pas de solution concrète mais, trouve que le projet actuel n'est pas abouti.

Un commissaire parle d'un projet enfin inter-communal concret et des dépenses probablement bien utilisées. Par ailleurs la subvention promise (calculée sur la base des 630'000.00 prévus = CHF env. 220'000.00) par la confédération réduira considérablement cette dépense.

Un commissaire relève que le projet va créer des emplois.

Un commissaire précise que la coordination des services d'urgence (police, ambulances, pompiers..) est prioritaire et d'une importance réelle. Ces mesures visant à favoriser les transports publics sont à saluer à une époque où le trafic se densifie dans une agglomération appelée à se développer fortement (+ 80'000 habitants et + de 50'000

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2021

Sollicitant

Un Crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) (emplois à l'horizon 2030). Ainsi donc, à terme et grâce à ces mesures, le nombre de véhicules particuliers pourraient diminuer.

Un commissaire relève une fois de plus le manque d'attention et d'anticipation de la Municipalité dans la réalisation du préavis 13-2021 ; il estime que ce genre d'inattention (requérir et bénéficier d'une subvention fédérale) de la part de l'autorité communale et de ses services concernés n'est pas acceptable. Il espère que ce constat ne se reproduise plus à l'avenir. Il prévient d'ores et déjà qu'il va proposer à la commission un amendement aux conclusions dudit préavis.

Un commissaire se pose une question à propos de la charge des intérêts qui, selon le préavis, augmente d'année en année et ne se réduit pas lors de la dernière année d'investissement soit en 2026 (réf. page 7 du préavis, pt. 3 Tableau des incidences financières). MM. Pellegrinelli et Marin ne pouvant répondre sur le moment acceptent que le Président ad'hoc interpelle la bourse pour complément d'information sur ce point.

5. Particularités

En date du 27.05 M. Favre, boursier répond comme suit :

(réf. courriel du 27.05.2021 11 :36)

Question : page 8/9 du préavis > les autres charges (Projets intercommunaux 3185.005.6110) fixées à CHF 25'515.00/an dès 2022 se composent de quoi ?

Réponse : CHF 11'221.00 + CHF 13'200.00 + 1'094.00 de contribution à la révision des PGIM (page 7).

Question : page 8/9 du préavis > intérêts (Charges d'intérêt 3909.000.6110) si la dette augmente chaque année de CHF 60'000.00 jusqu'en 2026 on comprend qu'il en de même pour la charge d'intérêts ; par contre si en 2026 on solde l'investissement de CHF 630'000.00 par un montant de CHF 60'000.00 (dernière tranche d'investissement) et en contrepartie la même année on amortit CHF 63'000.00 (+ CHF 3'000.00) pourquoi la somme d'intérêts/an est encore plus élevée en 2026 que pour l'an 2025 ?

Réponse : Le montant des intérêts de l'année est calculé sur le solde de l'investissement au 1^{er} janvier selon la pratique usuelle déterminée par le Canton. L'intérêt se réduira dès 2027.

Au sujet de la dernière question sachez que la commission ad'hoc a décidé à l'unanimité de formuler un amendement aux conclusions sous point 1 de celles-ci; donc de proposer en ajout > **sous déduction d'une subvention fédérale limitée à 35% de l'ensemble des investissements consentis (génie civil compris) par la commune.**

En date du 27.05 M. Marin, chef du service des travaux répond comme suit :

(réf. courriel du 27.05.2021 10 :17)

Question : concernant la subvention fédérale à requérir et à obtenir :

Réponse : J'ai repris ce matin les 3 conventions fédérant ce projet (convention de prestation entre l'Etat de Vaud et l'OFROU) convention de fondation de l'organisme porteur entre l'Etat de Vaud, Lausanne et Morges, et la convention partenaires entre l'organisme porteur et Prilly) et aucune ne mentionne cette subvention.

La seule référence que j'ai trouvé se trouve sur la < fiche projet > (annexe 2 du préavis 13-2021) en bas du tableau < coûts spécifiques finaux > où une légende indique < Partenaires

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2021

Sollicitant

Un Crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) bénéficiant du financement de 35% de l'ARE > (Arm für RaumEnwicklung – Office fédéral du développement territorial). Etc... Nous avons donc compris, comme il est établi que le projet est entièrement sous maîtrise d'ouvrage de la DGMR puis refacturé aux communes (à l'exception du génie civil), que les montants annoncés étaient ceux que l'Etat nous facturerait après perception par celui-ci des diverses subventions. Donc, je vous prie de me laisser le temps de clarifier la situation avec une trace écrite avant de proposer un amendement.

En date du 27.05 M. Marin, chef du service des travaux répond comme suit :
(réf. courriel du 27.05.2021 17 :03)

Il s'agit d'un cofinancement fédéral dans le cadre des mesures PALM (Projet d'Agglomération Lausanne Morges) 2012 numéro 240_1, lequel subventionne à hauteur de 35% l'ensemble des investissements consentis (génie civil compris) par le canton et les communes pour le projet GCTA.

La demande de subvention (accordée sur base de factures avec preuve de paiement) est gérée par la DGMR, maître d'ouvrage, qui restituera le cofinancement prorata aux communes une fois celui-ci perçu. Etc...

La Municipalité peut donc confirmer un cofinancement fédéral supputé de CHF 222'000.00 et un coût total net du projet pour Prilly de CHF 410'000.00.

La commission ad'hoc, au vu de ses délibérations et des compléments d'information reçus de l'administration communale propose d'amender le point 1 des conclusions municipales citées au préavis 13-2021 par un ajout, soit :

> sous déduction d'une subvention fédérale limitée à 35% du projet réalisé et investi par la commune de Prilly.

C'est par 6 Oui, 0 Non et 1 Abstention que l'amendement proposé est accepté.

6. Vote final

C'est par 5 Oui, 2 Non et 0 Abstention que la commission préavise favorablement à l'octroi d'un crédit de CHF 630'000.00, sous déduction d'une subvention fédérale limitée à 35% de l'ensemble des investissements consentis (génie civil compris) par la commune.

7. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- vu le préavis municipal n° 13-2021
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2021
Sollicitant

Un Crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly au projet de
gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de Prilly au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) ; **sous déduction d'une subvention fédérale limitée à 35% de l'ensemble des investissements consentis (génie civil compris) par la commune**
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 63'000.00 par année par le compte 3313.000.6110 dès l'année qui suit la fin des travaux
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.6110.
5. de porter au budget ordinaire de la ville de Prilly le montant supplémentaire annuel de CHF 25'515.00 pour les frais d'entretien et de personnel intercommunaux dès l'année 2022.

Au nom de la commission :

M. Jean-Pierre Dupertuis, Président

M. Georges Conne, Rapporteur